

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-2521

présenté par
Mme Chatelain, Mme Arrighi, M. Ben Cheikh, Mme Sas, M. Bayou, Mme Belluco, M. Fournier,
Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoès, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon,
M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 35
ÉTAT B

Mission « Défense »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	100 000 000	0
Préparation et emploi des forces	0	0
Soutien de la politique de la défense	0	0
Équipement des forces	0	100 000 000
TOTAUX	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, présenté par le groupe Écologiste-NUPES, vise à abonder les crédits de prospective et de recherche dédiés à la défense nationale, à la lumière des défis posés par le réchauffement climatique.

Ces crédits seront spécifiquement dédiés à la commande d'études et de recherches par le ministère de la Défense sur la manière dont les armées peuvent s'adapter et évoluer dans ce nouveau contexte, pour guider l'évolution future de nos forces armées dans un monde en mutation rapide.

Cet amendement propose donc d'abonder de 100 000 000 € les crédits (en AE et CP) dédiés à l'action 07 « Prospective de défense » du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense ». Et réduit d'un montant correspondant de 100 000 000 € l'action 06 « Dissuasion » du programme 146 « Équipement des forces ».

La diminution des crédits d'un montant correspondant est imposée par l'article 40 de la Constitution à travers l'obligation d'un gage financier à toute nouvelle mesure. Nous espérons que le Gouvernement reprendra cette mesure et lèvera ce gage.

Nous rappelons aussi encore cette année les nombreuses propositions du groupe écologiste NUPES de recettes supplémentaires, dont notamment un ISF écologique. Tout cela, qui financerait très largement les nouvelles dépenses portées par le présent amendement, a été balayé par le dogmatisme fiscal de la majorité relative Renaissance et du Gouvernement en première partie du présent projet de loi.